

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2022

MB/VSH

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS - René DARAN - Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA - Jean-Henri MIR –

ABSENTS (excusés) : Nicolas HERQUÉ - Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 juin 2022.

Approuvé

- ◆ Approuve le plan de financement :

- Pour la réhabilitation du cinéma « Le Lary » dans le cadre de l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation (demande de subvention auprès du CNC)
- Pour la création du pôle médical du Pla d'Adet (programme LEADER 2022)

Adoptées à l'unanimité

- ◆ Approuve la décision modificative n° 3 du Budget Primitif 2022 (Budget locations soumises à la TVA).

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Approuve la modification de la grille des tarifs communaux

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pré opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Autorise la commune à déposer la demande de permis de construire et l'Autorisation de Travaux – ERP dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau cabinet médical du Pla d'Adet.

Adoptée à l'unanimité

- ◆ Prend connaissance des décisions prises par monsieur le maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT à savoir :

- Décision 2022-25 : Travaux d'aménagement et de mise en sécurité de l'entrée de Soulan (Marché ACCHINI)
- Décision 2022-26 : Entretien des chaussées de la voirie communale à Saint-Lary Village et Saint-Lary 1700 le Pla d'Adet (marché signé par l'entreprise ACCHINI)
- Décision 2022-27 : Construction d'une cabane pastorale secondaire sur l'estive de Hountanet dans la Vallée du Rioumajou (marché signé avec l'entreprise ATTM)

- Décision 2022-28 : Signature de la convention de partenariat avec le PARVIS, Scène Nationale Tarbes Pyrénées
- Décision 2022-29 : Vente d'un autobus réformé à la Société SAS ALFA TRANSACTION
- Décision 2022-30 : Acquisition de 2 bus d'occasion (1 à gabarit réduit et 1 standard) auprès de la SAS ALFA TRANSACTION pour un montant de 100 000 €HT
- Décision 2022-31 : Convention de partenariat pour la fourniture et la livraison de repas pour le centre Multi Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Marmottes » avec la Société LUIGI FABRI'C

◆ Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- L'installation d'un compteur d'eau sur le site de La Lère
- Les mouvements de personnel au sein des services communaux
- Le bilan des animations de cette première partie de la saison estivale
- L'état d'avancement des travaux conduits sur le domaine skiable par la Société ALTISERVICE
- La procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public du complexe thermal
- Le bilan de l'activité des différents pôles.

La séance est levée à 20h00

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Mir'.

André MIR